

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 20 janvier 2016 portant désignation des  
président et secrétaire de la Commission de réaffectation  
des membres du personnel technique des centres psycho-  
médico-sociaux organisés par la Communauté française et  
des membres du personnel du service d'inspection, chargés  
de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux**

**A.Gt 28-11-2018**

**M.B. 18-12-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, notamment les articles 97 et 98, tels que modifiés;

Vu le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 avril 2016 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 mars 2007 portant désignation des présidents, membres, délégué du Gouvernement et secrétaire de la commission de réaffectation prévue à l'article 97 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979 fixant le statut des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux;

Sur proposition de la Ministre de l'Education;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 2016 portant désignation des président et secrétaire de la Commission de réaffectation des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection, chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, les mots «M. Simon DEFAWES» sont remplacés par les mots «Mme Murielle ISTACE».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3.** - La Ministre en charge de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 novembre 2018.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

La Ministre en charge de l'Enseignement de Promotion sociale, de la  
Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances,

I. SIMONIS